

Référence : C.N.699.2012.TREATIES-IX.4.a (Notification dépositaire)

PROTOCOLE POUR ÉLIMINER LE COMMERCE ILLICITE DES PRODUITS DU
TABAC

SÉOUL, 12 NOVEMBRE 2012

OUVERTURE À LA SIGNATURE

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Le Protocole susmentionné, qui a été adopté à la cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac par décision FCTC/COP5 (1) du 12 novembre 2012, sera ouvert à la signature lors d'une cérémonie de signature qui aura lieu à Genève, en Suisse, du 10 au 11 janvier 2013 et par la suite au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.

Conformément à son article 43, le Protocole sera ouvert à la signature de toutes les Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac au Siège de l'Organisation mondiale de la Santé à Genève, du 10 au 11 janvier 2013, puis au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, jusqu'au 9 janvier 2014.

Des exemplaires certifiés conformes du Protocole dont les textes anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe font également foi, sont en voie d'être imprimés et ils seront distribués à tous les États dès que possible. Les copies certifiées conformes du Protocole en version électronique sont affichées sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse suivante : <http://treaties.un.org/doc/Treaties/2012/12/20121206%2005-00%20PM/CTC%20IX-4-a.pdf>

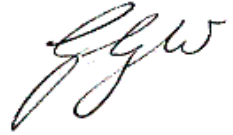
Le Secrétaire général saisit cette occasion pour rappeler que, conformément à la pratique internationale établie, seuls les chefs d'État, les chefs de Gouvernement ou les Ministres des affaires étrangères sont habilités, par leurs fonctions, à signer un traité au nom d'un État sans avoir à produire des pleins pouvoirs à cet effet. Tous les autres représentants désirant signer le Protocole au nom d'un État doivent être munis des pleins pouvoirs émanant de l'une ces autorités.

Le Secrétaire général serait très obligé si les Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac souhaitant signer le Protocole pouvaient préalablement fournir les pleins pouvoirs requis, le cas échéant, à la Section des traités du Bureau des affaires juridiques, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, télécopie : (212) 963-3693.

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.

Pour plus d'information concernant les pleins pouvoirs, on peut se reporter au Manuel des traités sur le site Web du Recueil des Traités des Nations Unies, qui peut être consulté à l'adresse ci-après : <http://treaties.un.org/doc/source/publications/THB/French.pdf>.

Le 10 décembre 2012

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. G. W.', written in a cursive style.

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.